

**CLUB DE PARIS – ALLÈGEMENT DE LA DETTE COMPLÉMENTAIRE À CELUI DE L'INITIATIVE PPTE<sup>1/</sup>**

Pays créancier	Pays couverts	Allègement complémentaire				Méthode d'Octroi	
		APD		Non-APD		point de décision	point d'achèvement
		pré-date butoir	post-date butoir	pré-date butoir	post-date butoir		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Allemagne	PPTE	100 %	100 %	100%	100%	100 % flux	stock
Australie	PPTE	100 %	100 %	100%	100 %		
Autriche	PPTE	100 %	-	100%	100% <sup>2/</sup>	2/	2/
Belgique	PPTE	100%	100 %	100%	-	100 % flux	stock
Canada	PPTE	100%	100 %	100%	100%	100 % flux	stock
Danemark	PPTE	100 %	100 % <sup>3/</sup>	100%	100% <sup>3/</sup>	100 % flux	stock
Espagne	PPTE	100 %	100 % <sup>4/</sup>	100%	100 % <sup>4/</sup>	-	stock
Etats-Unis <sup>5/</sup>	PPTE	100 %	100 %	100%	100%	100 % flux	stock
Finlande	PPTE	100 %	6/	100%	6/	-	-
France	PPTE	100 %	100 %	100%	-	100 % flux <sup>7/</sup>	stock
Italie	PPTE	100 %	100 % <sup>8/</sup>	100%	100% <sup>8/</sup>	100 % flux	stock
Japon	PPTE	100 %	100 %	100%	-	-	stock
Norvège	PPTE	9/	9/	10/	10/	-	stock
Pays-Bas	PPTE	100 % <sup>11/</sup>	100 %	100%	-	90–100%, flux <sup>11/</sup>	stock <sup>11/</sup>
Royaume-Uni	PPTE	100 %	100%	100%	100% <sup>12/</sup>	100 % flux <sup>12/</sup>	stock
Russie	PPTE	13/	13/	100%	100%	-	stock
Suède	PPTE	-	14/	100%	-	-	stock
Suisse	PPTE	15/	15/	90 -100% <sup>16/</sup>	-	90 - 100% flux	stock

Sources : Secrétariat du Club de Paris, FMI/Banque mondiale

- 1/ La mention « 100 % » indique que l'allègement de dette fourni au titre de l'initiative PPTE II sera complété à 100 % par une initiative bilatérale.
- 2/ Australie: allègement post-date butoir non-APD sur les dettes contractées avant une date à finaliser; détails des échéances pour l'allègement des flux et du stock en cours de finalisation.
- 3/ Le Danemark fournit une annulation de 100 % des prêts APD et des crédits non-APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.
- 4/ L'Espagne fournit une annulation de 100 % des prêts APD et des crédits non-APD contractés et décaissés avant janvier 2004
- 5/ États-Unis : annulation de 100 % de toutes les dettes (pré et post-date butoir, APD et non-APD) contractées avant le 20 juin 1999 (sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants venant à échéance pendant la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de dette restant.
- 6/ Finlande : aucune créance post-date butoir.
- 7/ France : annulation de 100 % du service de la dette sur les créances commerciales pré-date butoir de l'État à mesure de leur échéance à partir du point de décision. Après que les pays ont atteint leur point d'achèvement, l'allègement de dette sur les créances APD sur l'État est versé sur un compte spécial et est utilisé à des projets de développement spécifiques.
- 8/ Italie : annulation de 100 % de toutes les dettes (pré et post-date butoir, APD et non-APD) contractées avant le 20 juin 1999 (sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants venant à échéance pendant la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de dette restant.
- 9/ La Norvège a annulé toutes les créances APD.
- 10/ En raison de la méthodologie FMI/Banque mondiale actuellement utilisée pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Norvège a reporté après le point d'achèvement les décisions d'accorder ou non une réduction de dette de 100 %.
- 11/ Pays-Bas : 100 % APD, la dette pré et post-date butoir sera annulée au point de décision. Pour la dette non-APD : dans certains cas particuliers (le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Nicaragua, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés des flux au point de décision; tous les autres PPTE recevront un allègement de dette intérimaire allant jusqu'à 90 % de réduction des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % de l'encours restant de la dette pré-date butoir.
- 12/ Royaume-Uni : annulation totale « au-delà de 100 % » de toutes les dettes des PPTE à la date de leur point de décision, et remboursement au point de décision de tout service de la dette payé avant le point de décision.
- 13/ La Russie n'a pas de créances APD
- 14/ La Suède n'a pas de créances APD.
- 15/ Suisse : en principe annulation de 100 % de la dette non-APD pré-date butoir.
- 16/ Cependant la Suisse se réserve le droit au point de décision de n'annuler que 90 % en cas de faiblesses politiques majeures. Suisse a annulé toutes les créances APD. Certains cas particuliers (Liberia, République Centrafricaine, République du Congo, Sierra Leone et le Togo) la Suisse va annuler 100% de l'encours restant de la dette au point d'achèvement, les autres pays PPTE recevront l'allègement de leur dette d'après les termes du Club de Paris.